

natran

Le cœur de
vos énergies

Dossier du maître d'ouvrage

Projet de réseau de transport d'hydrogène par canalisation en Région Sud - Provence-Alpes-Côte- d'Azur



Le projet en bref

NaTran porte un **projet de réseau de transport d'hydrogène par canalisation en Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur**, visant à relier des consommateurs, des producteurs et des sites de stockage sur un périmètre allant de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer au secteur de Manosque, dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence.

Le projet prévoit la **réalisation d'une canalisation en acier, enterrée, d'environ 180 km de longueur, de diamètre compris entre 168 mm (DN150⁵) et 1219 mm (DN1200), ainsi que d'installations aériennes** permettant de raccorder les utilisateurs intéressés. Ce réseau de transport serait dimensionné, construit, maintenu et exploité par NaTran.

NaTran (à l'époque GRTgaz), soutenu par l'ADEME et la Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur et en collaboration avec un premier groupe d'industriels, a réalisé au 1^{er} semestre 2022 **une première étude de faisabilité d'un réseau de transport mutualisé**. Cette étude a confirmé la possibilité d'une infrastructure de transport d'hydrogène sous haute pression par canalisation visant à connecter les acteurs économiques porteurs de projets de production, de consommation et de stockage d'hydrogène, identifiés dans la région.

L'intérêt et le périmètre de cette infrastructure ont été confirmés par un appel à manifestation d'intérêt mené en 2023. En effet, NaTran a décidé de lancer un appel au marché en 2023, visant à confirmer l'intérêt du marché et la viabilité économique pour une infrastructure de transport d'hydrogène par canalisations dans la zone de Fos-sur-Mer jusqu'à Manosque. Ce dispositif constituait un appel à intérêt transparent et non-discriminatoire, ouvert à l'ensemble des acteurs souhaitant participer, qu'ils aient ou non participé à la première phase d'étude de faisabilité au 1^{er} semestre 2022.

Les « tiers intéressés » listés ci-après désignent les porteurs de projets susceptibles de devenir utilisateurs du futur réseau à ce jour. Des discussions sont en cours avec plusieurs autres acteurs potentiels, dont l'engagement dépendra de l'évolution de leurs projets et de leur intégration au réseau. Par ailleurs, certains porteurs de projets n'ont pas encore atteint un niveau de maturité suffisant pour formaliser leur besoin de raccordement et ne figurent donc pas dans ce dossier. Cette situation pourrait évoluer au fur et à mesure que de nouvelles opportunités se présenteront et que les projets atteindront un stade de développement plus avancé.

Nom et localisation du projet	Maître d'ouvrage	Place dans la chaîne de l'hydrogène	Date prévisionnelle de mise en service
H2V Marseille Fos (Fos-sur-Mer – zone industrialo-portuaire, Bouches-du-Rhône)	H2V	Production d'hydrogène	2029
Décarbonation de Combigo (Fos-sur-Mer – zone industrialo-portuaire, Bouches-du-Rhône)	ENGIE	Consommation d'hydrogène	2030

⁵ Le diamètre nominal ou DN désigne approximativement le diamètre intérieur d'un tube. Selon la norme EN ISO 6708, le diamètre nominal est indiqué par les lettres DN suivies d'un nombre sans unité correspondant approximativement au diamètre intérieur en millimètres.



Décarbonation de l'usine Imerys (Fos-sur-Mer, Bouches-du-Rhône)	Imerys	Consommation d'hydrogène	2030
Décarbonation du vapocraqueur de Naphtachimie (Martigues-Lavéra, Bouches-du-Rhône)	Naphtachimie (groupe Ineos)	Consommation d'hydrogène	2030
Géogaz H2 (Martigues-Lavéra, Bouches-du-Rhône)	Géogaz Lavéra	Stockage d'hydrogène en cavité minée revêtue	2029
Masshylia (Martigues-La Mède, Bouches-du-Rhône)	TotalEnergies, ENGIE et Air Liquide France Industrie (ALFI)	Production d'hydrogène	A partir de 2028
GeoH2 (Manosque, Alpes-de-Haute-Provence)	Géométhane	Stockage souterrain d'hydrogène	2030
Hygreen (Villeneuve, Alpes-de-Haute-Provence)	ENGIE	Production d'hydrogène	2031

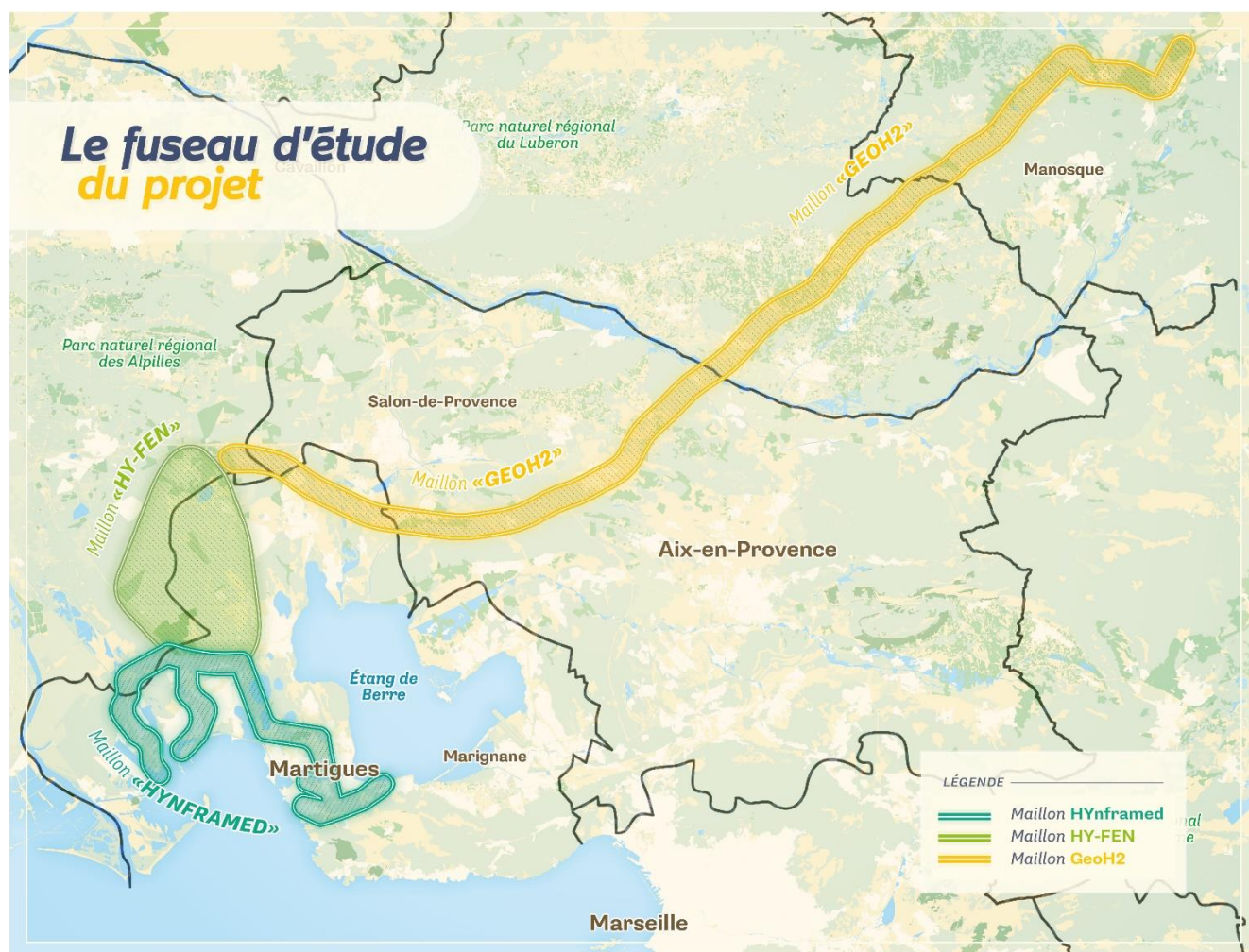
L'intérêt d'intégrer des sites de stockage dans ce réseau de transport est d'améliorer la sécurité d'approvisionnement et d'offrir plus de souplesse pour piloter la production d'hydrogène. En effet, l'hydrogène stocké constitue une réserve tampon qui aide à garantir un approvisionnement constant aux industriels, même lorsque la production n'est pas constante. Le raccordement des producteurs à des sites de stockage leur permettrait également de produire lorsque l'électricité est à un coût abordable et de cesser ou diminuer la production lorsqu'elle est plus chère.

Pour relier ces différents sites, **le fuseau d'étude du projet porté par NaTran traverse 30 communes** dans les départements des **Bouches-du-Rhône**, du **Vaucluse** et des **Alpes-de-Haute-Provence**, en région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le projet présenté par NaTran est composé de trois segments de canalisations distincts :

- le projet HYNframed couvrant les communes de Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Arles, Port-de-Bouc et Martigues (communes s'inscrivant dans la Zone Industriale-Portuaire (ZIP) de Fos-sur-Mer, un hub majeur pour le commerce maritime, l'industrie et la logistique en Méditerranée, reliant les échanges internationaux aux infrastructures industrielles et énergétiques de la région) ;
- le premier tronçon du projet HY-FEN, projet de réseau hydrogène inscrit par la Commission européenne dans la liste des projets d'intérêt commun (PIC)*, allant du Sud de la France vers la frontière allemande : le tronçon couvert par le projet ici présenté par NaTran irait de Fos-sur-Mer (depuis le secteur de La Fossette) à Saint-Martin-de-Crau ;
- l'extension du réseau vers Manosque, notamment en lien avec le projet de stockage GeoH2.





Ce projet intègre, à plus large échelle, le déploiement d'un réseau national et européen de transport d'hydrogène en étant relié au projet H2med (constitué des projets BarMar et HY-FEN) qui constituerait l'un des principaux corridors d'importation d'hydrogène via la Méditerranée, reliant le Portugal, l'Espagne et la France et à terme l'Afrique du Nord afin d'acheminer l'hydrogène renouvelable vers les pays consommateurs du centre de l'Europe. Ce futur réseau repose sur le principe d'un réseau ouvert, inscrit dans une logique similaire à celle du marché ouvert du gaz naturel, tel que défini par le Code de l'énergie (article L.111-1), et vise à permettre un accès équitable et non discriminatoire à tous les utilisateurs intéressés. Cela signifie que les infrastructures mises en place seraient accessibles à l'ensemble des acteurs, quels que soient leur taille ou leur statut, dans des conditions transparentes, objectives et identiques pour tous. Ce cadre assure une égalité de traitement et encourage la participation de multiples parties prenantes, renforçant ainsi la dynamique de concurrence et d'innovation sur le marché. Ce principe vise à promouvoir l'efficacité économique, à répondre aux besoins variés des utilisateurs et à soutenir le développement d'un écosystème favorable à la transition énergétique.

